

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2216)

Adopté

N° AC15

AMENDEMENT

présenté par
Mme Taillé-Polian, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« entités concernées »

les mots :

« médias concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel